

L'inscription en établissement d'hébergement pour personnes âgées



<https://trajectoire.sante-ra.fr>

Choisir et s'inscrire dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

ViaTrajectoire, outil de service public, est le seul site qui vous permet de choisir votre EHPAD, de remplir votre dossier d'inscription en ligne et de le faire parvenir aux établissements que vous aurez sélectionnés.

Vous pourrez également suivre l'avancement de votre dossier et consulter les réponses en ligne.

ViaTrajectoire mode d'emploi

La fonction annuaire vous permet de rechercher les EHPAD ou Résidences autonomes correspondants à vos critères de sélection (proximité, coût,...) même sans avoir ouvert de dossier.

Créer un dossier sur le site : <https://trajectoire.sante-ra.fr> vous permet d'obtenir un numéro de dossier. Ce numéro est obligatoire pour compléter votre dossier d'inscription en ligne.

Compléter la partie administrative, ensuite sélectionner les établissements correspondant à vos critères et envoyer les demandes. L'inscription est faite.

Avec ViaTrajectoire, vous pouvez accéder à tout moment à votre dossier. Vous pourrez ainsi corriger, compléter, modifier votre sélection d'établissements, consulter vos réponses.

Pour tous problèmes techniques, vous pouvez contacter l'assistance Via Trajectoire 0 801 110 110 (service et appel gratuits).

Les pièces à réunir pour compléter votre dossier (facultatif)

- Carte vitale
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition

Ces pièces vous seront demandées par l'établissement. Vous pourrez les ajouter en pièces jointes à votre dossier, ou les envoyer plus tard.

Certains établissements pourront vous demander d'autres documents, nécessaires à certaines prises en charge.

ViaTrajectoire et votre médecin

Pour que votre demande puisse être prise en compte, la plupart des EHPAD demande de remplir le volet médical. Il doit obligatoirement être complété par votre médecin. Prenez contact avec lui, pour l'informer de votre démarche. Il sera également informé par courriel de votre demande. Il pourra remplir votre dossier en ligne lors de votre consultation. En consultant votre dossier vous pourrez voir à tout moment l'état d'avancement de votre demande.

Pour assurer un bon suivi de votre dossier, n'oubliez pas d'indiquer les nom et adresse de votre médecin traitant dans l'onglet : « Déclarer mon médecin traitant ».